

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL, TENUE LE LUNDI 9 NOVEMBRE 2009, AU 5801, BOULEVARD CAVENDISH, À CÔTE SAINT-LUC, À 20 H (RETARDÉ JUSQU'À 21 H)

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Le Maire Anthony Housefather, B.D.C., L.L.B, M.B.A. qui présidait
La conseillère Dida Berku, B.D.C.
Le conseiller Mitchell Brownstein, B. Comm., B.D.C., L.L.B.
Le conseiller Mike Cohen, B.A.
Le conseiller Steven Erdelyi, B.Sc., B.Ed.
Le conseiller Sam Goldbloom, B.A.
La conseillère Ruth Kovac, B.A.
Le conseiller Allan J. Levine, B.Sc., M.A., DPLI
Le conseiller Glenn J. Nashen

ÉTAIENT AUSSI PRÉSENTS :

M. Ken Lerner, Directeur général
M. Jonathan Shecter, Directeur des services juridiques et greffier,
agissant à titre de secrétaire de réunion

091101

EXPRESSION DE CONDOLÉANCES – SOLDATS CANADIENS TOMBÉS EN AFGHANISTAN

ATTENDU QUE les Forces armées canadiennes ont été appelées à servir en Afghanistan afin d'y rétablir l'ordre et de protéger la paix dans le cadre d'une force multinationale; et

ATTENDU QUE les vaillants soldats des Forces armées canadiennes se retrouvent souvent en situation de danger alors qu'ils sont au service du Canada et des Canadiens;

ATTENDU QUE les soldats canadiens suivants sont tombés au service du pays :

| | | |
|--|---|------------------------|
| Lieutenant Justin Boyes | - | 28 octobre 2009 |
| Soldat du génie Steven Marshall | - | 30 octobre 2009 |

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER GLENN J. NASHEN
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER SAM GOLDBLOOM

ET RÉSOLU :

« QUE la Ville de Côte Saint-Luc exprime ses plus profondes sympathies aux familles, aux amis et aux camarades des soldats décédés et fasse parvenir un message d'appui, d'encouragement et d'appréciation à nos troupes en service à l'étranger;

QUE cette résolution soit envoyée au ministre de la Défense nationale, M. Peter Mackay qui en transmettra une copie à la Force terrestre; au député de Mont-Royal, M. Irwin Cotler; et au président de la Légion royale canadienne – Carl Garber, filiale 97;

QUE ladite résolution soit pour action immédiate. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions a débuté à 21 h 07 pour se terminer à 21 h 39. Huit (8) personnes ont demandé la parole et ont été entendues.

1) Alex Davis

Le résidant félicite chacun des neuf membres du conseil pour leur ré-élection.

2) David Rubinstein

Le résidant félicite chacun des neuf membres du conseil pour leur ré-élection.

Le résidant se plaint ensuite de ne pas avoir été embauché pour travailler avec le personnel électoral, en soulignant qu'il aurait dû avoir la priorité en tant que résidant de Côte Saint-Luc. Le maire Housefather lui explique que les membres du conseil n'ont pas été impliqués dans le processus d'embauche du personnel électoral puisqu'ils étaient tous candidats à l'élection. Il rassure ensuite le résidant en lui précisant que, dans tous les cas d'embauches à Côte Saint-Luc, on considère toujours la candidature des résidants qui font une demande d'emploi.

3) Dr. Bernard Tonchin

Le résidant félicite les neuf membres du conseil pour leur ré-élection.

Le résidant demande que soit consignée sa demande de voir plus de contestations plutôt que d'élections par acclamation, puisqu'il croit à l'importance de la démocratie.

Le résidant mentionne que certains candidats ont brisé les règles pendant les dernières élections et il demande à la Ville de mettre sur pied un groupe d'étude sur la question, ce dont les membres du conseil et le président d'élection prennent note.

Le résidant affirme qu'il aimerait bien voir se répéter la prestation du conseil des quatre dernières années, ce à quoi le maire Housefather répond que le conseil fera tout en son pouvoir pour être aussi efficace au cours du présent mandat qu'il l'a été pendant le mandat précédent.

4) Irving Itman

Le résidant félicite tous les membres du conseil pour leur ré-élection.

Le résidant remercie les membres du conseil pour les voeux de sympathie qu'ils lui ont transmis récemment à l'occasion du décès de son épouse.

Le résidant demande la raison pour laquelle la Ville impose un tarif lorsqu'une propriété est transférée (dévolue) d'un propriétaire à son conjoint ou à sa conjointe, et le maire Housefather répond que la Ville songe actuellement à revoir sa politique et qu'il sera tenu au courant.

5) Sylvia Dirsensfeld

La résidante explique qu'une pépinière a été bâtie à l'arrière de sa maison, et la limite du bâtiment est extrêmement près de sa cour arrière, ce qui à son avis a pour effet de déprécier sa propriété. Elle demande ensuite que la Ville prenne des mesures pour remédier à la situation et qu'elle demande à un évaluateur municipal

de réévaluer sa propriété en fonction de l'emplacement actuel du bâtiment et le préjudice qui lui est causé. Le maire Housefather explique à la résidante que la Ville ne peut rien faire pour ce qui est de l'emplacement du bâtiment. Il demande ensuite au greffier de voir s'il est possible de demander à la Ville de Montréal d'envoyer un évaluateur municipal pour refaire l'évaluation de sa propriété en fonction de l'emplacement actuel de la pépinière.

La résidante demande ensuite comment faire pour contester son évaluation municipale, ce à quoi le maire Housefather répond qu'au moment opportun, la Ville présentera une séance d'information sur la question et il invite la résidante à contacter le Service des finances pour des renseignements additionnels au besoin.

6) Jay Rubinstein

Le résidant demande s'il peut installer un Tempo en raison de sa situation particulière. Le maire Housefather lui répond que la Ville ne peut accéder à sa requête en vertu du règlement municipal en vigueur (adopté avant qu'il ne devienne le maire de la Ville). Il informe ensuite le résidant que la Ville étudiera la question et lui reviendra pour lui indiquer si le règlement actuel peut être modifié. Toutefois, il met le résidant en garde que modifier un règlement demande du temps et que la question risque de ne pas être réglée pour cet hiver.

7) Jacob Neeman

Le résidant se plaint que le promoteur qui a construit la pépinière (mentionnée par le résidant qui s'est exprimé avant lui) a enlevé une clôture privée de sa propriété. Le maire Housefather répond que le résidant doit prévenir le promoteur que ses droits de propriété ont été enfreints.

Le résidant demande ensuite ce que la Ville peut faire concernant la « structure imposante » érigée dans sa cour arrière. Le maire Housefather répond que la Ville pourra voir s'il y a quelque chose qu'elle pourrait faire à ce sujet.

8) Rhoda Albert

La résidante demande où en est la situation relativement aux maisons en rangée qu'il est prévu de bâtir sur Marc Chagall. Le maire Housefather répond qu'il n'a pas eu de nouvelles à ce sujet. Il invite le résidant à s'informer auprès du Service d'aménagement urbain de la Ville si elle le désire.

1091102

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU
CONSEIL TENUE LE 29 SEPTEMBRE 2009**

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER ALLAN J. LEVINE
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER GLENN J. NASHEN

ET RÉSOLU :

« QUE le procès-verbal de la séance spéciale du Conseil, en date du 29 septembre 2009, soit adopté, et qu'il l'est, par les présentes, dans la forme soumise. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

091103

RAPPORTS MENSUELS POUR OCTOBRE 2009

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER ALLAN J. LEVINE
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER GLENN J. NASHEN

ET RÉSOLU :

« QUE les rapports mensuels des services pour octobre 2009 soient et sont, par les présentes, approuvés tels que soumis. »
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

091104

**RESSOURCES HUMAINES – NOMINATION D'UN GESTIONNAIRE DU SERVICE
À LA CLIENTÈLE ET ADMINISTRATION – POSTE CADRE**

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER STEVEN ERDELYI
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE RUTH KOVAC

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil de la Ville de Côte Saint-Luc approuve la nomination de Beatrice Newman comme gestionnaire du service à la clientèle et administration (poste cadre permanent), en date du 1^{er} octobre 2009;

QUE le certificat du trésorier n° TC09-0150 a été émis le 29 octobre 2009, par le trésorier de la ville, attestant la disponibilité des fonds pour couvrir les dépenses décrites. »
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

091105

**RESSOURCES HUMAINES – EMBAUCHE D'UN TECHNICIEN EN
DÉVELOPPEMENT D'APPLICATION EN BUREAUTIQUE – COL BLANC
POSTE PERMANENT**

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER STEVEN ERDELYI
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE DIDA BERKU

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil de la Ville de Côte Saint-Luc approuve la nomination de Aleksandar Anastasovsky comme technicien en développement d'application en bureautique (poste permanent, col blanc), en date du 20 octobre 2009;

QUE le certificat du trésorier n° TC09-0151 a été émis le 29 octobre 2009, par le trésorier de la ville, attestant la disponibilité des fonds pour couvrir les dépenses décrites. »
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

091106

**RESSOURCES HUMAINES – EMBAUCHE D'UN AGENT DE SÉCURITÉ –
PROTECTION CIVILE – POSTE AUXILIAIRE, COL BLANC**

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER GLENN J. NASHEN
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE RUTH KOVAC

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil de la Ville de Côte Saint-Luc approuve la nomination de Marc-Antoine Legault comme agent de sécurité publique (poste auxiliaire, col blanc), en date du 26 octobre 2009;

QUE le certificat du trésorier n° TC09-0152 a été émis le 29 octobre 2009, par le trésorier de la ville, attestant la disponibilité des fonds pour couvrir les dépenses décrites. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

091107

**RESSOURCES HUMAINES – MODIFICATION DE STATUT DES EMPLOYÉS
COLS BLANCS – BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE ELEANOR LONDON DE
CÔTE SAINT-LUC**

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER STEVEN ERDELYI
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER SAM GOLDBLOOM

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil de la Ville de Côte Saint-Luc approuve le changement de statut de Danielle Bélanger et Kathleen Aubie d'auxiliaire à permanent, en date du 30 septembre 2009. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

091108

**RESSOURCES HUMAINES – MESURES DISCIPLINAIRES – EMPLOYÉ
NUMÉRO 1785**

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER STEVEN ERDELYI
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE DIDA BERKU

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil de la Ville de Côte Saint-Luc approuve la recommandation du directeur général de suspendre l'employé numéro 1785, du Service des travaux publics, pour une période de cinq (5) jours, sans rémunération. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

091109

**RESSOURCES HUMAINES – FIN D'EMPLOI SAISONNIER DES COLS BLEUS
AUXILIAIRES – TRAVAUX PUBLICS**

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MITCHELL BROWNSTEIN
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE RUTH KOVAC

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil de la Ville de Côte Saint-Luc approuve la fin d'emploi saisonnier des cols bleus auxiliaires dont les noms figurent sur le document intitulé « Part-Time Employees – Blue Collars – End of Seasonal Employmen », en date du 29 octobre 2009, et que la période d'emploi desdits employés sera établie en fonction de leurs dates respectives indiquées sur la liste susmentionnée. »
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

091110

RESSOURCES HUMAINES – TRANSFERT DES COLS BLEUS AUXILIAIRES – TRAVAUX PUBLICS

Il fut

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE RUTH KOVAC
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER GLENN J. NASHEN

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil de la Ville de Côte Saint-Luc approuve le transfert des employés cols bleus auxiliaires dont les noms figurent sur le document intitulé « Part-Time Employees – Blue Collars – Transfer », en date du 29 octobre 2009, et que les dates de transfert desdits employés sera établie en fonction de leurs dates respectives indiquées sur la liste susmentionnée. »
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

091111

RESSOURCES HUMAINES – EMBAUCHE D'EMPLOYÉS COLS BLANCS AUXILIAIRES – PARCS ET LOISIRS

Il fut

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE RUTH KOVAC
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER GLENN J. NASHEN

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil de la Ville de Côte Saint-Luc approuve l'embauche des employés auxiliaires cols blancs dont les noms figurent sur le document intitulé « Employés à temps partiel – cols blancs » en date du 2 novembre 2009, et que la période d'emploi desdits employés sera définie selon leurs dates respectives indiquées sur la liste susmentionnée;

QUE le certificat du trésorier n° TC09-0153 a été émis le 29 octobre 2009, par le trésorier de la ville, attestant la disponibilité des fonds pour couvrir les dépenses décrites. »
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

091112

**FINANCE – APPROBATION DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU
1^{ER} SEPTEMBRE 2009 AU 30 SEPTEMBRE 2009**

Il fut

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE DIDA BERKU
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER SAM GOLDBLOOM

ET RÉSOLU :

« QUE les déboursés pour la période du 1^{er} au 30 septembre 2009, pour un total de 3 184 127,22 \$ en fonds canadiens, soient et sont, par les présentes, approuvés ;

QUE le certificat du trésorier n° TC09-0141 a été émis le 28 octobre 2009, par le trésorier de la ville, attestant la disponibilité des fonds pour couvrir les dépenses décrites ;

QUE la résolution ci-dessus soit approuvée pour action immédiate. »
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

091113

**FINANCE – APPROBATION DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU
1^{ER} OCTOBRE 2009 AU 31 OCTOBRE 2009**

Il fut

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE DIDA BERKU
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER SAM GOLDBLOOM

ET RÉSOLU :

« QUE les déboursés pour la période du 1^{er} au 31 octobre 2009, pour un total de 3 608 888,05 \$ en fonds canadiens, soient et sont, par les présentes, approuvés ;

QUE le certificat du trésorier n° TC09-0154 a été émis le 28 octobre 2009, par le trésorier de la ville, attestant la disponibilité des fonds pour couvrir les dépenses décrites ;

QUE la résolution ci-dessus soit approuvée pour action immédiate. »
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LE CONSEILLER MIKE COHEN S'EST JOINT À LA SÉANCE À 22 HEURES.

091114

RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE

Le maire Housefather a lu à voix haute le rapport du maire, comme suit

Présentation

Conformément à l'article 474.1 de la *Loi sur les cités et villes*, j'ai le plaisir de déposer le rapport sur la situation financière en 2009 de la Ville de Côte Saint-Luc (« la Ville »), le programme triennal d'immobilisations et les orientations budgétaires pour l'année 2010.

RAPPORT FINANCIER POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 2008

Les états financiers pour l'année terminée le 31 décembre 2008 ont été vérifiés par la firme de vérification externe Raymond Chabot Grant Thornton.

La Ville a enregistré un surplus cumulatif d'exploitation net de 1 064 816 \$ et un surplus cumulatif pour le régime de retraite de 3 995 000 \$, pour un montant total de 5 059 816 \$ au 31 décembre 2008. Bien que le surplus du régime de retraite apparaisse sur notre bilan, il ne peut être utilisé par la Ville à des fins d'exploitation ou d'immobilisation.

La Ville a décidé d'utiliser une portion du surplus cumulatif d'exploitation de 1 064 816 \$ afin de :

- réduire le refinancement de la dette à long terme de l'infrastructure de l'eau payée à la Ville de Montréal en 2009 (517 000 \$);
- mettre des fonds en réserve pour couvrir les coûts estimés pour la tenue des élections municipales (250 000 \$).

La Ville sait maintenant qu'elle dépensera beaucoup moins que le montant de 250 000 \$ qui a été mis en réserve, en raison de l'élection sans opposition du maire et de cinq conseillers.

Durant l'année financière 2008, la Ville a résolu de nombreuses causes avec la Ville de Montréal, y compris un litige qui datait de 1982. Les litiges réglés pendant l'année sont les suivants : le transfert de l'actif et du passif des bilans d'ouverture au 1^{er} janvier 2006, le déficit de fin d'exercice 2005, la poursuite relative au Collecteur Mackle, la poursuite relative au Collecteur Saint-Pierre, et les allocations de l'agglomération pour 2008. Un règlement obtenu par la Ville lui a permis de contrebalancer les réclamations substantielles de la Ville de Montréal pour des déficits présumés résultant de l'harmonisation des salaires et des coûts d'exploitation des années 2002 à 2005, quand la Ville a cessé d'exister à cause des fusions forcées et qu'elle a fait partie de l'arrondissement Côte Saint-Luc/Hampstead/Montréal-Ouest de la Ville de Montréal.

Également en 2008, la Cour supérieure du Québec a rendu une décision dans une cause en instance depuis 1996 entre un groupe de 26 municipalités de l'île de Montréal qui ont formé la Régie intermunicipale des déchets sur l'île de Montréal (« Régie ») et la Société d'énergie Foster Wheeler Itée. La cour a conclu que la Régie était responsable d'un montant de 10 millions de \$, plus les intérêts, ce qui a mené à une condamnation d'environ 21,3 millions de \$ (capital et intérêts à ce jour). La part de la Ville dans ce montant était d'environ 950 000 \$. Avant la reconstitution de la Ville en 2006, un montant de 200 000 \$ avait été comptabilisé sur les états financiers; c'est pourquoi un montant 750 000 \$ a été appliqué à l'année financière 2008. Malgré les objections de la Ville, la Ville de Montréal a décidé d'en appeler du jugement et elle estime que la question sera portée devant la Cour d'appel du Québec dans deux ans environ.

Au cours des dernières années, le conseil municipal a fait un effort réfléchi pour limiter les emprunts de la Ville. En 2007, seulement 7,96 pour cent du budget de fonctionnement a été utilisé pour le remboursement des intérêts et du capital de la dette à long terme – ce qui est très inférieur à la moyenne provinciale de 15,41 pour cent. Un ratio d'endettement inférieur signifie que nous pouvons consacrer une plus grande partie du budget aux programmes et aux services.

De plus, durant les années financières 2007 et 2008, la Ville a transféré 1 million de \$ du surplus dans un fond de roulement en vue de financer des projets d'investissement sans payer d'intérêt sur la dette à long terme. Depuis 2008, la Ville a financé 564 000 \$ de projets d'investissement à partir du fond de roulement au lieu d'encourir une dette à long terme et des frais d'intérêt.

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS POUR 2009-2010-2011

En plus des dépenses de fonctionnement normales, la Ville prépare également un budget d'immobilisations, qui sert à prévoir les fonds à utiliser pour des projets à plus long terme à l'intention des résidants, comme l'équipement des terrains de jeux, l'infrastructure de l'eau et les nouvelles routes. Le budget triennal d'immobilisations pour 2009-2010-2011 a été adopté en décembre 2008 et les projets suivants ont été inscrits à ce budget :

| Projets | 2009 | 2010 | 2011 |
|--|----------------|--------------|--------------|
| Infrastructure - routes et circulation | 1 500 000 \$ | 1 500 000 \$ | 1 500 000 \$ |
| Infrastructure - aqueduc et égouts | 2 301 000 \$ | 2 315 000 \$ | 1 500 000 \$ |
| Immeubles et propriétés de la Ville | 250 000 \$ | 230 000 \$ | 1 200 000 \$ |
| Amélioration des parcs | 16 025 000 \$ | 1 210 000 \$ | 720 000 \$ |
| Véhicules et équipement T.I. | 285 000 \$ | 550 000 \$ | 450 000 \$ |
| Moins : Différentes subventions | (9 561 000 \$) | 0 \$ | 0 \$ |
| Total | 10 800 000 \$ | 5 675 000 \$ | 5 370 000 \$ |

La plupart des projets inscrits au programme triennal d'immobilisations pour l'année financière 2009 sont achevés, ou en voie de l'être. Pour 2009, la section Amélioration des parcs comprend 7,5 millions de \$ pour un projet de centre intergénérationnel/aquatique. La Ville a soumis une demande de financement au gouvernement provincial pour ce projet en 2008, mais le financement n'a malheureusement pas encore été approuvé. Conséquemment, cette dépense sera remise à 2010 et le projet sera révisé lorsque le gouvernement confirmera l'allocation d'une subvention pour aider à la construction du centre intergénérationnel/aquatique.

Les priorités de la Ville dans son budget d'immobilisations pour l'année financière en cours demeurent les améliorations importantes à l'infrastructure de l'eau et du réseau routier, ainsi que la modernisation des équipements dans les parcs. La Ville a profité du programme de financement de la taxe sur l'essence pour effectuer des travaux majeurs de réhabilitation du réseau souterrain de distribution de l'eau dans trente et une (31) rues au cours de l'année. Les subventions fédérales et provinciales se sont élevées à 4,92 millions de \$ sur quatre ans (2006-2009). Avec la contribution de 4,99 millions de \$ de la Ville pour la même période, une somme de 9,91 millions de \$ a été consacrée à réaliser des projets d'infrastructure de l'eau et du réseau routier durant les quatre dernières années.

En 2009, en plus des travaux d'infrastructure de l'eau, la Ville a investi dans la reconstruction et le resurfaçage de plusieurs rues, y compris le boulevard Cavendish au nord de Mackle, Sir Walter Scott et Wentworth, les travaux d'amélioration et de réparation du parc Donald Fletcher, les améliorations majeures à la station de pompage Westminster, l'installation d'une salle de classe mobile utilisée par la bibliothèque pour offrir des cours d'informatique, et d'autres améliorations aux équipements du Service de technologie de l'information.

Note : Ce budget triennal d'immobilisations se veut un document de planification, tel qu'il est exigé par la loi, mais sans l'obligation de réaliser les projets qui y figurent. Le conseil doit approuver chacun des projets individuellement avant d'engager les fonds.

PRÉVISIONS PRÉLIMINAIRES SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE L'ANNÉE 2009

Cette année, nous prévoyons un léger surplus budgétaire basé sur les résultats du troisième trimestre. Nous continuerons d'exercer un contrôle rigoureux sur nos dépenses d'ici la fin de l'année tout en maintenant des services de qualité supérieure pour les résidants de la Ville.

À ce jour, les revenus d'exploitation correspondent bien aux prévisions budgétaires pour la fin du troisième trimestre. En 2009, la Ville a instauré un tarif pour les bacs de recyclage. Les revenus générés, d'environ 200 000 \$, ont été utilisés pour l'achat et la distribution de plus de 4 100 bacs de recyclage bleus aux résidences dans l'ensemble de la Ville. En outre, la Ville a reçu sa part d'un fonds spécial créé par le gouvernement du Québec en vue de promouvoir les projets qui réduisent la quantité de déchets domestiques envoyés à l'enfouissement (redevances pour l'élimination de matières résiduelles). La Ville utilise une partie de cette redistribution pour la collecte des matières organiques. Le reste sera utilisé pour contribuer au financement d'autres projets novateurs afin d'atteindre notre objectif de réduction des déchets au cours des prochaines années.

Les dépenses actuelles de fonctionnement sont bien en deçà des prévisions budgétaires pour la fin du troisième trimestre. La Ville a négocié avec succès et signé de nouvelles conventions collectives avec ses employés cols bleus en février 2009, et ses employés cols blancs en septembre 2009. Les ententes précédentes avaient été négociées par la Ville de Montréal durant les années de la fusion forcée. Je suis fier de dire que les nouvelles conventions collectives ont été négociées en tenant compte des besoins réels de la Ville et de ses employés. La Ville a subi des augmentations de coûts dans plusieurs domaines, comme la gestion des déchets; cependant, grâce à une meilleure efficacité globale et un bon contrôle des déboursés, la Ville a également réussi à épargner dans différents secteurs d'activité.

Cette année encore, les membres du conseil municipal ont exercé un contrôle sur les revenus et les dépenses de la Ville. Tous les mois, le comité de vérification présidé par la conseillère Dida Berku passe en revue les rapports financiers produits par le Service des finances et, s'il y a lieu, recommande des mesures correctives.

ORIENTATIONS GÉNÉRALES POUR LE BUDGET 2010

Les principes directeurs pour l'élaboration du budget de fonctionnement 2010 demeurent les suivants :

- Le budget doit garantir un équilibre entre les revenus et les dépenses;
- Le budget doit être établi de façon à ce que la hausse de la taxe foncière soit en deçà du taux d'inflation;
- Le budget doit assurer la viabilité financière de la Ville à long terme;
- Le budget doit assurer que le coût du service de la dette n'excède jamais 15 pour cent du budget global de fonctionnement local;
- Afin de satisfaire les besoins grandissants des résidants, le processus de planification budgétaire doit garantir l'efficacité, et le contrôle budgétaire doit garantir un engagement de la part de tous les services de la Ville envers le contrôle des coûts;
- La Ville n'émettra pas d'effets à long terme à moins d'une justification après analyse de rentabilité, au cas par cas.

Comme ces dernières années, les priorités établies dans le budget 2010 seront axées sur le maintien de la qualité des services pour les résidants de la Ville tout en gardant les hausses de taxes municipales à un niveau inférieur au taux d'inflation. Nous continuerons de gérer la Ville comme une entreprise en priorisant les programmes de gestion des matières résiduelles, l'amélioration du réseau de distribution de l'eau, et les programmes récréatifs et culturels novateurs qui répondent aux besoins des résidants de la Ville.

Les priorités du budget d'immobilisations en 2010 seront axées à nouveau sur les améliorations dans nos parcs, l'infrastructure du réseau d'aqueduc et l'entretien des rues et des trottoirs. Nous continuerons de profiter des revenus du Fonds de la taxe sur l'essence qui se termine dans les prochaines semaines, et des autres subventions à la disposition des municipalités.

Dans les prochaines semaines, l'administration de la Ville et les membres du conseil compléteront les budgets de fonctionnement et d'immobilisation. Le conseil municipal adoptera ensuite le budget de fonctionnement et le programme triennal d'immobilisations 2010-2011-2012 lors d'une séance publique spéciale du conseil qui aura lieu en décembre 2009.

Bien que le maire et le conseil municipal continuent de surveiller le budget local, ils ont peu de contrôle sur la portion des dépenses qui relèvent de l'agglomération. Les dépenses d'agglomération qui servent essentiellement à payer les services de l'île et les services régionaux (incluant la STM (transport en commun), les incendies, la police, le traitement et la distribution de l'eau, l'évaluation, les dépenses du centre-ville et l'actif collectif de la ville centre) ont augmenté considérablement au cours des quatre dernières années. La Ville a payé la somme de 22,2 millions de \$ à l'agglomération en 2009. Nous prévoyons que ce montant augmentera de façon importante en 2010. À l'avenir, il ne suffira pas d'avoir recours aux villes de l'île de Montréal uniquement pour couvrir ces coûts qui augmentent de façon excessive. Nous demanderons au gouvernement provincial d'appliquer une correction en vue d'assurer que certains services d'agglomération soient payés par l'ensemble du territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal et qu'il y ait un financement durable pour ces services sans avoir à taxer toujours davantage les résidents de l'île de Montréal.

Au début de décembre 2009, le conseil municipal tiendra une réunion d'information publique afin de réviser le budget 2010 et de donner l'occasion au public de participer au processus d'élaboration budgétaire. L'information plus complète sera affichée au www.CoteSaintLuc.org dans les jours à venir.

LISTE DES CONTRATS AU-DELÀ DE 25 000,00 \$

Conformément à la loi, j'ai remis au Greffier la liste de tous les contrats accordés en 2008 qui comportent une dépense de plus de 25 000 \$ conclus depuis la dernière séance du conseil au cours de laquelle j'ai présenté ce rapport. J'ai aussi déposé la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus au cours de cette période avec un même contractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$.

RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL

En tant que membres du conseil, nous recevons un salaire annuel et une allocation annuelle de dépenses reliées à nos fonctions.

Le tableau suivant indique le salaire et les allocations de dépenses des membres du conseil.

| Fonction | Salaire | Allocation de dépenses |
|-----------------|----------------|-------------------------------|
| Maire | 46 784 \$ | 14 584 \$ |
| Conseillers | 15 595 \$ | 7 797 \$ |

CONCLUSION

Pour terminer, je tiens à vous assurer que, même si les coûts fixes ne cessent d'augmenter, le conseil et l'administration municipale travaillent très fort pour établir un budget juste et efficient pour l'année financière 2010. Nous faisons tout en notre pouvoir pour continuer d'améliorer les services que les résidents sont en droit d'attendre, et cela, au coût le plus raisonnable possible.

Anthony Housefather
Maire

RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA VILLE DE CÔTE SAINT-LUC – AUTORISATION POUR LA PUBLICATION / DISTRIBUTION

Ce point a été retiré de l'ordre du jour étant donné que ledit rapport sera distribué à toutes les adresses dans la municipalité.

091116

RAPPORT COMPARATIF DE SEPTEMBRE ET RAPPORT BUDGÉTAIRE RÉVISÉ

Le trésorier de la ville a déposé son rapport comparatif du mois de septembre ainsi que le rapport budgétaire révisé.

091117

RELEVÉ DES ARRIÉRÉS DE TAXES MUNICIPALES ET DROITS DE MUTATION 2008

ATTENDU QUE le conseil a reçu le relevé des arriérés et qu'il en a pris connaissance;

ATTENDU QUE le trésorier de la ville dépose ledit relevé à la séance ordinaire du conseil, ce soir le 9 novembre 2009;

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER STEVEN ERDELYI
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE RUTH KOVAC

ET RÉSOLU :

« QUE, en vertu de l'article 512 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil municipal de Côte Saint-Luc ordonne au greffier de vendre à l'enchère publique au bureau du conseil (Salle du conseil) les immeubles sur lesquels les taxes municipales et droits de mutation n'ont pas été payés pour l'année financière 2008. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

091118

RAPPORT SUR LES INDICATEURS DE GESTION POUR L'EXERCICE FINANCIER 2008

Le trésorier de la Ville dépose le rapport intitulé « Indicateurs de gestion 2008 », document à remplir et à transmettre au Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, en conformité avec la loi.

091119

LOISIRS ET PARCS - DEMANDE AU GOUVERNEMENT PROVINCIAL - SUBVENTION POUR UN CENTRE INTERGÉNÉRATIONNEL/AQUATIQUE

ATTENDU que la Ville de Côte Saint-Luc (« la Ville ») a fait un examen approfondi de ses besoins concernant la construction d'un centre intergénérationnel / aquatique (« le Projet »);

ATTENDU que l'étude a démontré des besoins évidents qui justifient le Projet;

ATTENDU que le 14 juillet 2008 le conseil municipal a approuvé la résolution numéro 080724 pour émettre une demande de subvention auprès du Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour le Projet;

ATTENDU que la Ville a reçu instruction de refaire une demande de subvention auprès d'un ministère différent;

Il fut

PROPOSE PAR LA CONSEILLÈRE RUTH KOVAC
APPUYE LE CONSEILLER MITCHELL BROWNSTEIN

ET RESOLU :

« QUE le conseil municipal de Côte Saint-Luc donne son accord à la demande de subvention du gouvernement du Québec, par le biais de son Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation de territoire dans le cadre du programme *Fonds Chantier Canada-Québec* de soutien aux installations d'infrastructure ;

QUE la Ville est prête à dépenser une somme estimée à 17 250 000 \$ pour le Projet, selon les recommandations formulées dans l'étude de faisabilité ;

QUE la Ville est prête à engager un montant estimé à 5 750 000 \$ pour les dépenses en immobilisation pour financer le Projet ;

QUE la Ville demande une subvention de 11 500 000 \$ du gouvernement du Québec pour le Projet ;

QUE la Ville est prête à assumer des dépenses de 500 000 \$ à 725 000 \$ de son budget de fonctionnement qui seront compensés par la perception des tarifs ;

QUE cette résolution soit acceptée pour action immédiate. »
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

091120

PARCS ET LOISIRS - FRAIS DE LOCATION DE SALLE ET DE TRAITEUR

ATTENDU QUE la Ville de Côte Saint Luc souhaitait louer une salle et engager un traiteur pour la Soirée de reconnaissance des bénévoles du 18 octobre 2009;

Il fut

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE RUTH KOVAC
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MITCHELL BROWNSTEIN

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil de la Ville de Côte Saint-Luc accorde le contrat pour la location de salle et le service de traiteur fourni par le Centre de conférence Gelber, au coût de 30 634,62 \$, incluant toutes les taxes applicables;

QUE le certificat du trésorier n° TC09-0157 a été émis le 4 novembre 2009, par le trésorier de la ville, attestant la disponibilité des fonds pour couvrir les dépenses décrites ;

QUE la résolution ci-dessus soit approuvée pour action immédiate. »
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

091121

TRAVAUX PUBLICS – ACQUISITION DE FLEURS ANNUELLES POUR 2010

ATTENDU QUE la Ville a lancé un appel d'offres sur invitation pour l'acquisition de fleurs pour 2010 (C-32-09) conformément à la loi, et qu'elle a reçu trois (3) soumissions conformes;

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MITCHELL BROWNSTEIN
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE RUTH KOVAC

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil municipal de Côte Saint-Luc accorde le contrat pour l'acquisition des fleurs pour 2010, conformément à l'appel d'offres C-32-09, à Les Serres Riel Inc. et autorise le paiement de 34 284,57 \$, plus les taxes applicables.;

QU'un certificat du trésorier attestant la disponibilité des fonds pour couvrir les dépenses décrites sera émis au début de l'année financière 2010. »
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

091122

SYSTÈME INFORMATIQUE – CAMÉRAS DE SÉCURITÉ POUR LE STATIONNEMENT DE L'HÔTEL DE VILLE

ATTENDU QUE la Ville de Côte Saint-Luc (« la Ville ») souhaite acheter et installer une solution de caméras de sécurité dans le stationnement arrière de l'hôtel de ville;

Il fut

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE RUTH KOVAC
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER GLENN J. NASHEN

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil municipal de Côte Saint-Luc accorde le contrat pour l'achat et l'installation d'une solution de caméras de sécurité à Intercam System Inc. et autorise le paiement de 17 604,00 \$, plus les taxes applicables;

QUE le certificat du trésorier n° TC09-0155 a été émis le 3 novembre 2009, par le trésorier de la ville, attestant la disponibilité des fonds pour couvrir les dépenses décrites. »
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

091123

TRAVAUX PUBLICS – DÉPENSES ADDITIONNELLES POUR LA COLLECTE ET LE TRANSPORT DE RÉSIDUS EN VRAC

ATTENDU QUE la Ville de Côte Saint-Luc (« la Ville ») a octroyé un contrat, par la résolution n° 090820, le 10 août 2009, pour la collecte et le transport de résidus en vrac à Vidolo Excavation Limitée, pour un montant de 195,00 \$ par collecte jusqu'au montant total de 20 000,00 \$, incluant les taxes applicables;

ATTENDU QUE la Ville souhaite augmenter ce montant jusqu'à un maximum n'excédant pas 24 500,00 \$;

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MIKE COHEN
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER STEVEN ERDELYI

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil municipal de Côte Saint-Luc autorise une dépense additionnelle de 4 500,00 \$, incluant les taxes applicables, payable à Vidolo Excavation Limitée;

QUE le certificat du trésorier n° TC09-0156 a été émis le 4 novembre 2009, par le trésorier de la ville, attestant la disponibilité des fonds pour couvrir les dépenses décrites. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

091124

AMÉNAGEMENT URBAIN – 5700 BROOKSIDE - REMPLACEMENT D'ARBRES

ATTENDU QUE le propriétaire du 5700 Brookside (« la Propriété ») a demandé d'abattre (« Abattre ») deux (2) arbres situés dans la cour latérale de la Propriété;

Il fut

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE RUTH KOVAC
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER SAM GOLDBLOOM

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil, par les présentes, exige que les deux (2) arbres à être abattus soient remplacés par deux (2) arbres d'un diamètre de 2 pouces, le tout conformément aux dispositions du règlement n° 2217;

QU'au moins un (1) des deux (2) arbres devant être plantés soit planté sur la Propriété. »

ADOPTÉE PAR LA MAJORITÉ DES VOIX AVEC LES CONSEILLERS STEVEN ERDELYI ET DIDA BERKU ENREGISTRANT LEUR DISSIDENCE

091125

AMÉNAGEMENT URBAIN – 7460 KINGSLEY - REMPLACEMENT D'ARBRES

ATTENDU QUE le propriétaire du 7460 Kingsley (« la Propriété ») a demandé d'abattre (« Abattre ») trois (3) arbres situés dans la cour arrière de la Propriété;

Il fut

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE DIDA BERKU
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER STEVEN ERDELYI NASHEN

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil, par les présentes, exige que les trois (3) arbres à être abattus soient remplacés par douze (12) arbres d'un diamètre de 2 pouces, le tout conformément aux dispositions du règlement n° 2217;

QU'au moins un (1) des douze (12) arbres devant être plantés soit planté sur la Propriété. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

091126

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 2322 À ÊTRE INTITULÉ : « RÈGLEMENT CONCERNANT L'ADHÉSION DE LA VILLE DE CÔTE SAINT-LUC AU RÉGIME DE RETRAITE CONSTITUÉ PAR LA *LOI SUR LE RÉGIME DE RETRAITE DES ÉLUS MUNICIPAUX* »

La conseillère Dida Berku a donné avis de motion que le règlement 2322 à être intitulé : « Règlement concernant l'adhésion de la Ville de Côte Saint-Luc au régime de retraite constitué par la *Loi sur le régime de retraite des élus municipaux* » sera présenté à une réunion subséquente pour adoption.

091127

RÉSOLUTION POUR RENONCER À LA LECTURE DU RÈGLEMENT 2322 À ÊTRE INTITULÉ : « RÈGLEMENT CONCERNANT L'ADHÉSION DE LA VILLE DE CÔTE SAINT-LUC AU RÉGIME DE RETRAITE CONSTITUÉ PAR LA *LOI SUR LE RÉGIME DE RETRAITE DES ÉLUS MUNICIPAUX* »

ATTENDU QUE le règlement susmentionné a été remis aux membres du conseil le vendredi 6 novembre 2009;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent, par les présentes, avoir lu ledit règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

Il fut

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE DIDA BERKU
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MIKE COHEN

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil de la Ville de Côte Saint-Luc renonce unanimement à la lecture du règlement 2322 à être intitulé : « Règlement concernant l'adhésion de la Ville de Côte Saint-Luc au régime de retraite constitué par la *Loi sur le régime de retraite des élus municipaux* » quand il sera présenté pour adoption, le tout conformément aux dispositions de la loi. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

091128

MAINLEVÉE - POUR NON-PAIEMENT DE TAXES – 5720 CAVENDISH

ATTENDU QUE lesdites taxes ont par la suite été payées;

ATTENDU QUE ledit avis a été enregistré sous le numéro 15 795 929;

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MITCHELL BROWNSTEIN
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE RUTH KOVAC

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil, par les présentes, autorise la Ville à donner une mainlevée pour défaut de paiement de taxes pour la propriété située au 5720 Cavendish, appartement no 307, portant les numéros de lot 1564977, 1564978, 1564979, 1562509, 1857741, ledit défaut de paiement étant plus amplement décrit dans l'avis public en date du 5 novembre 2008;

QUE tous les frais sans exception pour la mainlevée, incluant sans s'y limiter, l'enregistrement, la publication et les frais juridiques, soient réglés par le propriétaire;

QUE le greffier soit autorisé à signer tout document pour donner suite à ce qui précède. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

091129

MAINLEVÉE - POUR NON-PAIEMENT DE TAXES – 6778 LOUIS PASTEUR

ATTENDU QU'un avis public a été publié le 5 novembre 2008 pour défaut de paiement de taxes pour la propriété située au 6778 chemin Louis-Pasteur;

ATTENDU QUE lesdites taxes ont par la suite été payées;

ATTENDU QUE ledit avis a été enregistré sous le numéro 15 795 929;

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MITCHELL BROWNSTEIN
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE DIDA BERKU

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil, par les présentes, autorise la Ville à donner une mainlevée pour défaut de paiement de taxes pour la propriété située au 6778 chemin Louis-Pasteur, portant les numéros de lot 1564980, 1857907, 1562726, et 1857908, ledit défaut de paiement étant plus amplement décrit dans l'avis public en date du 5 novembre 2008;

QUE tous les frais sans exception pour la mainlevée, incluant sans s'y limiter, l'enregistrement, la publication et les frais juridiques, soient réglés par les propriétaires;

QUE le greffier soit autorisé à signer tout document pour donner suite à ce qui précède. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

091130

DÉPÔT DE CORRECTIONS EN VERTU DE L'ARTICLE 92.1 DE LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES

ATTENDU QU'en vertu de l'article 92.1 de la Loi sur les cités et villes,

Le greffier est autorisé à modifier un procès-verbal, un règlement, une résolution, une ordonnance ou un autre acte du conseil, du comité exécutif ou d'un conseil d'arrondissement, pour y corriger une erreur qui apparaît de façon évidente à la simple lecture des documents soumis à l'appui de la décision prise. Dans un tel cas, le greffier joint à l'original du document modifié un procès-verbal de la correction effectuée et il dépose à la prochaine séance du conseil, du comité

exécutif ou du conseil d'arrondissement, selon le cas, une copie du document modifié et du procès-verbal de correction.

La correction suivante au procès-verbal de la séance spéciale du conseil du 29 septembre 2009 est déposée par les présentes :

- a) La résolution 090960 intitulée « Travaux publics – Déneigement des rues secondaires pour l'hiver 2009-2010 » devrait se lire comme suit :

TRAVAUX PUBLICS – DÉNEIGEMENT DES RUES SECONDAIRES, HIVER 2009-2010

ATTENDU QUE la Ville de Côte Saint-Luc (« la Ville ») souhaite exercer, à sa discrétion l'option de renouvellement de son contrat pour le déneigement des rues secondaires de la Ville pour l'hiver 2009-2010;

ATTENDU QUE la Ville a lancé un appel d'offres public (C-41-08), conformément à la loi, pour le contrat susmentionné;

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MITCHELL BROWNSTEIN
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE DIDA BERKU

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil, par les présentes, exerce son option de renouvellement pour le contrat de déneigement des rues secondaires pour l'hiver 2009-2010 avec Les Entreprises Canbec Construction inc., pour un prix forfaitaire de 250 646,33 \$ pour les premiers 160 centimètres et de 65,22 \$ pour chaque centimètre additionnel jusqu'à un maximum de 239 centimètres;

QUE tout montant à déboursé au-delà de 160 centimètres soit déboursé uniquement au besoin;

QUE le certificat du trésorier n° TC08-0148 a été émis le 22 septembre 2009, par le trésorier de la ville, attestant la disponibilité des fonds pour couvrir les dépenses décrites au montant de 113 159,00 \$ plus les taxes pour couvrir les dépenses décrites pour l'année financière 2009;

QU'un certificat du trésorier sera émis en 2010 attestant la disponibilité des fonds pour couvrir les dépenses décrites pour la portion 2010 du contrat à payer au cours de l'année financière 2010. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

091131

RÉSOLUTION POUR ÉTABLIR L'ORIENTATION DU CONSEIL DE LA VILLE DE CÔTE SAINT-LUC SUR LES SUJETS DEVANT ÊTRE PRÉSENTÉS À LA SÉANCE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION URBAINE DE MONTRÉAL

ATTENDU QU'en vertu de l'article 4 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (L.R.Q., c. E-20.001), (ci-après la « Loi »), l'agglomération urbaine de Montréal est composée notamment de la Ville de Côte Saint-Luc depuis le 1^{er} janvier 2006;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 58 de la Loi, toute municipalité centrale a un conseil d'agglomération dont la nature, la composition et les règles de fonctionnement sont prévues par décret et que ce conseil est un organe délibérant de la municipalité;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 59 de la Loi, toute municipalité liée doit être représentée au conseil d'agglomération;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 61 de la Loi, lors d'une séance du conseil de toute municipalité liée, le maire informe le conseil des sujets qui doivent faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, expose la position qu'il entend prendre sur tout sujet devant faire l'objet de délibérations, en discute avec les autres membres présents et propose l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

ATTENDU QU'une séance du conseil d'agglomération se tiendra en décembre 2009 pour laquelle les membres du conseil devront établir les orientations qu'il entend prendre;

Il fut

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE RUTH KOVAC
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER GLENN J. NASHEN

ET RÉSOLU :

« D'ÉTABLIR l'orientation du conseil en vue de la séance du conseil d'agglomération qui doit se tenir en décembre 2009, comme suit :

- autoriser le maire ou son représentant dûment autorisé à prendre toutes décisions qu'il jugera appropriées sur les dossiers inscrits à l'ordre du jour de la séance du conseil d'agglomération devant se tenir en décembre 2009, en fonction de l'information présentée lors de cette réunion, et ce, dans le meilleur intérêt de la ville de Côte Saint-Luc et de ses résidents. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AUTRES AFFAIRES – ANNONCE DES PORTEFEUILLES DU CONSEIL

Le maire Housefather a annoncé la répartition suivante de portefeuilles :

Le maire Housefather sera responsable des questions touchant les ressources humaines, les affaires juridiques, les achats, les technologies de l'information ainsi que les relations avec l'Agglomération de Montréal et les autres niveaux de gouvernement.

La conseillère Dida Berku sera responsable des questions relatives aux finances, au redéveloppement du Mail Cavendish (avec la conseillère Ruth Kovac), à l'environnement incluant la préservation de Meadowbrook, à l'adoption d'un code d'éthique et au prolongement du boulevard Cavendish.

Le conseiller Mitchell Brownstein sera responsable des questions relatives aux parcs et aux loisirs, et à la construction du centre intergénérationnel et aquatique (avec la conseillère Kovac).

Le conseiller Mike Cohen sera responsable des questions relatives à l'identité corporative et aux communications, au parrainage et aux relations intercommunautaires.

Le conseiller Steven Erdelyi sera responsable des questions relatives aux travaux publics et au génie.

Le conseiller Sam Goldbloom sera responsable des questions relatives à la bibliothèque et à la culture.

La conseillère Ruth Kovac sera responsable des questions relatives à l'aménagement urbain en tant que présidente du Comité consultatif d'urbanisme. Elle sera aussi responsable du redéveloppement du Mail Cavendish (avec la conseillère Berku) et de la construction du centre intergénérationnel et aquatique (avec le conseiller Brownstein).

Le conseiller Allan J. Levine sera responsable des questions relatives aux personnes âgées, à la Légion royale canadienne, à l'établissement d'une école secondaire publique de langue anglaise par la Commission scolaire English-Montreal (CSEM), aux cours ferroviaires, au Club de tennis Côte Saint-Luc, à la construction des courts de tennis au parc Rembrandt, et à l'étude de faisabilité sur la construction d'installations de tennis intérieur par la ville ou en partenariat avec un tiers.

Le conseiller Glenn J. Nashen sera responsable des questions relatives à la circulation et à la sécurité publique, incluant le service de premiers répondants SMU, la sécurité publique, vCOP, les mesures d'urgence et la prévention des incendies.

AUTRES AFFAIRES – DÉVELOPPEMENT SUR MARC CHAGALL – CONSEILLER ALLAN J. LEVINE

Le conseiller Levine a officiellement demandé que, pour le projet de développement susmentionné, les espaces où il y a des arbres soient protégés par des barricades pour qu'aucun arbre ne soit coupé pendant la construction des maisons en rangée.

AUTRES AFFAIRES – ÉLECTIONS MUNICIPALES 2009 – CONSEILLER ALLAN J. LEVINE

Le conseiller Levine a félicité Jonathan Shecter et son équipe pour leur travail digne de mention pendant les récentes élections municipales. Il a mentionné leur attitude professionnelle et a souligné qu'ils avaient offert la meilleure prestation possible dans les circonstances.

AUTRES AFFAIRES – TEMPOS – CONSEILLER ALLAN J. LEVINE

Le conseiller Levine a tenu à exprimer son appui à l'utilisation des tempos, en indiquant que certains résidents, entre autres les personnes âgées, ont parfois besoin de ces installations

AUTRES AFFAIRES – GARDERIE SUR HUDSON

Le conseiller Levine a tenu à exprimer son soutien aux résidents qui se plaignent relativement à la garderie sur Hudson; il a ajouté qu'il était disposé à parler en faveur de ceux qui désirent contester la valeur estimée de leur propriété.

AUTRES AFFAIRES – ÉLECTIONS MUNICIPALES 2009 – CONSEILLER GLENN J. NASHEN

Le conseiller s'est fait l'écho des sentiments exprimés par le conseiller Levine à propos de la performance du président d'élection et de son personnel durant les élections municipales 2009. Il a expliqué que les propos de ses opposants sur la partialité du président d'élection (parce qu'il était un employé de la ville), le

vendredi 30 octobre 2009 à CJAD, étaient ignobles, incendiaires, mensongers et de mauvais goût. Il a ajouté que la personne en question a toujours démontré une attitude professionnelle, tant dans ses fonctions de président d'élection que dans ses fonctions de directeur des services juridiques et greffier. Pour terminer, il a déploré que ces commentaires déplacés aient été prononcés par son opposant.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

La deuxième période de questions a débuté à 22 h 40 pour se terminer à 22 h 50. Cinq (5) personnes ont demandé la parole et ont été entendues.

1) Sydney Margles

Le résidant félicite les membres du conseil pour leur réélection.

Le résidant demande ensuite si le chemin Kildare, à l'est de Cavendish, sera refait et le maire Housefather répond que les travaux de réfection seront effectués l'été prochain après la fin de la session à l'école secondaire Bialik (située dans le secteur).

Le résidant demande ensuite quand le remplacement des lampadaires sera enfin effectué, ce à quoi le maire Housefather répond que la Ville croyait à tort que les lampadaires avaient été commandés alors que ce n'était pas le cas. Une fois cette méprise découverte, la ville les a commandés immédiatement et, selon le sous-traitant, l'équipement sera disponible le 15 décembre 2009. Le résidant demande ensuite si la Ville pourrait offrir une solution temporaire dans ce genre de situation, comme un poteau temporaire. Le maire Housefather répond que la ville essaiera de trouver une solution.

2) Dr Bernard Tonchin

Le résidant demande pourquoi les feuilles tombées sont couvertes de points noirs et il veut savoir si cela est causé par un virus ou par les pluies acides. Le conseiller Erdelyi indique que les points noirs sur les feuilles peuvent être le symptôme d'un champignon, ce qui ne veut pas dire que l'arbre dont elles proviennent est atteint d'une maladie. Il suggère que les citoyens mettent les feuilles dans leur bac brun (dans les sacs compostables distribués gratuitement) et il explique qu'en laissant les feuilles sur la pelouse, on augmente le risque de voir réapparaître les champignons l'année prochaine.

3) Irving Itman

Le résidant demande des détails sur la modification au régime de retraite dont il est question dans le rapport du maire de ce soir. Le maire Housefather précise que les fonds de la caisse de retraite sont séparés de l'argent du budget d'exploitation de la Ville et ne peut être utilisé à d'autres fins que pour la caisse de retraite.

Le résidant félicite le maire Housefather pour les faits relevés dans son rapport du maire, comme le fait que la Ville ne contracte pas de dettes à long terme à moins que la situation ne le justifie et la Ville est présentement gérée comme une entreprise.

Le résidant demande ensuite des détails sur le règlement relatif à la participation de la Ville de Côte Saint-Luc au régime de retraite établi par la Loi sur le régime de retraite des élus municipaux, ce à quoi le maire Housefather répond que la Ville adhère au plan en question depuis plusieurs années, mais qu'avec les défusions elle devait renouveler son règlement conformément au gouvernement provincial –

même si la Ville a toujours pensé que son règlement actuel était suffisant pour lui permettre d'adhérer au plan.

4) Sonia Peillon

Le résidant s'informe du portefeuille qui est confié au conseiller Allan J. Levine pour l'établissement d'une école secondaire anglaise à Côte Saint-Luc, ce à quoi le maire Housefather répond que la Ville recommande à la Commission scolaire English Montreal de rouvrir une école anglaise à Côte Saint-Luc car les besoins sont réels et que cette école serait un avantage certain pour les résidants.

5) Rhoda Albert

La résidante demande qu'une caméra soit dirigée vers le sentier qui va de l'hôtel de ville à Marc Chagall, ce à quoi le maire Housefather répond que la Ville étudierait sa demande.

À 22 H 50, LE MAIRE HOUSEFATHER A DÉCLARÉ QUE LA SÉANCE ÉTAIT LEVÉE.

ANTHONY HOUSEFATHER
MAIRE

JONATHAN SHECTER
DIRECTEUR DES SERVICES JURIDIQUES
ET GREFFIER